



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 124131

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la requête du collectif national 4A, Alliance des associations pour les personnes Asperger ou autistes de haut niveau qui sollicite la création d'une journée nationale dédiée au syndrome d'Asperger. La date choisie par le collectif 4A serait le 18 février, date de naissance de Hans Asperger, médecin autrichien qui a le premier décrit ce syndrome. Le syndrome d'Asperger est un trouble envahissant du développement qui fait partie de l'extrémité « haute » du continuum autistique. Les principales perturbations des personnes atteintes d'autisme de « haut niveau » ou du syndrome d'Asperger touchent la vie sociale, la compréhension et la communication. Il est essentiel que les enfants atteints de ce syndrome puissent évoluer en milieu ordinaire compte tenu de leur potentiel. Durant leur scolarité la présence d'une auxiliaire de vie scolaire est souvent nécessaire et bénéfique. À l'âge adulte pour les aider à s'intégrer au mieux au sein de la société, un accompagnement par un référent est essentiel toute leur vie. Il est donc important que le diagnostic (établi selon les critères internationaux) soit posé le plus tôt possible, afin que ces personnes puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée. La création d'une journée nationale permettrait ainsi de faire connaître à un large public le syndrome d'Asperger. Elle lui demande donc de bien vouloir répondre positivement à la demande du collectif 4A et d'instaurer une journée nationale dédiée au syndrome d'Asperger afin de permettre une meilleure information sur ce syndrome méconnu et souvent diagnostiqué trop tardivement.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124131

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 13007

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)